

Le parent informel : jumelages entre adultes bénévoles et enfants

Informal Parenting: the Pairing of Volunteer Adults and Children

El pariente informal : apareamientos entre voluntarios adultos y niños

Roch Hurtubise

Numéro 32, automne 1994

Les formes de l'informel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005127ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005127ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hurtubise, R. (1994). Le parent informel : jumelages entre adultes bénévoles et enfants. *Lien social et Politiques*, (32), 139–149. <https://doi.org/10.7202/005127ar>

Résumé de l'article

Cet article concerne les pratiques «non professionnelles» de soutien à des enfants vivant dans des familles monoparentales, sous la forme de jumelages entre un adulte bénévole et un enfant. L'objectif du jumelage est de pallier l'absence d'un lien parent-enfant en proposant un «parent social» reconnu compétent et légitimé par un organisme charitable. Cette pratique informelle (être un ou une amie de l'enfant) est l'objet d'une formalisation : l'on crée et l'on met en œuvre des règles et valeurs qui définissent la parentalité en puisant dans des savoirs professionnels, des idéologies et des pratiques sociales ambiantes. Cette structuration est analysée à travers deux activités promues par l'association des Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec : l'évaluation des candidatures et le jumelage.

Le parent informel : jumelages entre adultes bénévoles et enfants

Roch Hurtubise

Gilbert et Hugo regardent ensemble le match de hockey. Comme tous les samedis après-midi, ils se rencontrent et passent quelques heures ensemble pour faire une activité. Hugo est un enfant de 11 ans qui habite seul avec sa mère. Il aime bien Gilbert et apprécie pouvoir discuter avec lui : il lui parle de l'école, de ses amis, de sa vie. Gilbert, 30 ans, enseignant, est célibataire. Ils n'ont pas de lien de parenté, ils ne sont pas voisins. Il y a deux ans, ils ne s'étaient jamais vus et ne se connaissaient pas. Pourtant, ils sont maintenant inséparables. Ils ont été jumelés par l'agence des Grands Frères et des Grandes Sœurs de leur région.

Dans cet article, je m'intéresse aux pratiques « non professionnelles » de soutien et de support à

des enfants vivant dans des familles monoparentales, sous la forme de jumelages entre un adulte bénévole et un enfant. Plus spécifiquement, je veux présenter les premiers résultats d'une recherche sur l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec, un regroupement d'agences qui font des jumelages entre des enfants originaires de familles monoparentales et des adultes bénévoles¹. Il s'agit, pour ces agences, d'assurer une « présence significative » à des enfants qui ne vivent qu'avec un seul parent, dans la majorité des cas la mère. L'objectif est de pallier l'absence d'un lien parent-enfant en proposant un « grand frère » ou une « grande sœur », c'est-à-dire une forme de « parent social » reconnu compétent et légitimé par un organisme charitable. C'est une aide informelle, au sens qu'elle ne provient pas d'un organisme du système de santé et de services

sociaux, elle ne se déroule pas non plus dans le cadre de ces organismes. Ces pratiques peuvent être associées à ce que les anthropologues ont observé dans certaines sociétés où l'enfant peut avoir un parent social qui est distinct de son parent biologique et n'est pas nécessairement désigné comme son père ou sa mère. Je privilégie l'analyse de ces pratiques pour saisir comment, à travers un lien informel et non parental, il y a production et mise en œuvre des normes sociales de la filiation. Peut-on dire qu'il y a dans ces pratiques une certaine reconstruction du lien parent-enfant ?

Cette pratique de jumelage est à la jonction des réseaux naturels (familiaux, voisinages) et de l'organisation communautaire qui se donne comme fonction de travailler contre l'isolement et la marginalisation. Elle se caractérise par une individualisation et une personnalisation.

sation importantes de l'aide et du soutien : la charité est ici visible et s'opérationnalise dans des relations « à deux » ayant une certaine permanence. Plusieurs organismes favorisent ces jumelages, qui donnent en quelque sorte « un coup de pouce au hasard » : il existe des jumelages entre femmes immigrantes et femmes autochtones, entre personnes du troisième âge et familles dans le besoin, entre étudiants doués et étudiants ayant des difficultés et entre familles fonctionnelles et familles dysfonctionnelles. Dans tous les cas, il s'agit de favoriser formellement l'informel, en tant que les liens informels sont bénéfiques et constituent le vaccin ou l'antidote à certains problèmes.

Si on observe une professionnalisation importante des agences, le travail des bénévoles reste non professionnel : il s'agit de devenir un « ami » de l'enfant, de développer une relation « naturelle » pour répondre à « un besoin d'identification », pour aider à maintenir l'enfant dans son milieu naturel et pour prévenir la délinquance et les problèmes de comportement². L'argument présenté dans cet article est que cette pratique informelle (être un ou une amie) est l'objet d'une formalisation, c'est-à-dire qu'elle se crée et se développe en mettant en œuvre une série de règles et de valeurs qui définissent la parentalité, puisant à la fois dans des savoirs de type professionnel, dans

des idéologies et dans des pratiques sociales ambiantes. Cette structuration complexe se fait de manière plus ou moins systématique, sur une période de temps assez longue, et met en œuvre plusieurs logiques sociales déjà existantes. Afin d'illustrer ce processus de structuration, j'analyserai deux aspects des pratiques des Grands Frères et Grandes Sœurs : l'évaluation des candidats et le jumelage. Je présenterai une première analyse des entrevues effectuées auprès de dix responsables d'agence³. Avant de présenter cette analyse, j'aimerais d'abord situer l'évolution de l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs dans son contexte socio-historique.

Une idée nord-américaine

Au début du siècle, les Grands Frères et Grandes Sœurs naissent aux États-Unis, en milieu urbain, de l'implication sociale d'hommes préoccupés par le sort d'enfants errants ou ayant des démêlés avec la justice. Ces initiateurs du mouvement remarquent qu'un nombre important d'enfants « à problèmes » vivent dans des familles « privées de pères »⁴. À l'origine, en 1903, l'initiative est tout à fait informelle (il s'agit d'un homme d'affaires qui s'occupe d'un enfant et réussit à convaincre quelques amis de s'engager de la même façon). L'intérêt suscité par cette idée provoque rapidement la mise sur pied d'une agence, c'est-à-dire d'une structure qui assure la permanence du mouvement et voit aux jumelages. En 1909, une première agence est officiellement incorporée à New York. La première agence des Grandes Sœurs est fondée en 1911, à New York aussi. Entre les années 1910 et 1920, une dizaine d'agences sont créées. C'est à cette période qu'on observe un premier mouvement de professionnalisation : des travailleurs sociaux sont chargés d'évaluer les enfants, les mères et les

bénévoles les plus susceptibles de constituer des jumelages adéquats. En 1946, les représentants de treize agences de Grands Frères fondent l'association Big Brothers of America. Même si la progression du mouvement est lente (seulement 35 agences affiliées en 1963), le mouvement est connu dans plusieurs villes. Chez les Grandes Sœurs, c'est en 1970 qu'on fonde l'association Big Sisters International. À la fin des années soixante-dix, on fusionne les deux associations afin d'améliorer l'administration et les services offerts. Certaines agences avaient déjà effectué cette fusion et offraient un service à la fois aux garçons et aux filles. Aujourd'hui, il y a aux États-Unis plus de 400 agences et plus de 100 000 jumelages actifs⁵.

Au Canada, c'est d'abord à Toronto que le mouvement est instauré, en 1913, pour contrer la délinquance juvénile. Il s'adresse tant aux garçons qu'aux filles qui sont aux prises avec la justice. Les agences se sont surtout développées au Canada anglais. Actuellement, on dénombre 180 agences et plus de 9000 jumelages. Le développement du mouvement au Québec s'est fait dans les années soixante-dix, et ce, d'abord en milieu anglophone. Les deux premières agences sont instaurées en 1975 dans le West Island de Montréal et au centre-ville de Montréal. Actuellement, 22 agences desservant différentes régions du Québec ont mis en place plus de 700 jumelages. Ce développement tardif des agences en milieu québécois soulève quelques interrogations. Pourquoi cette implantation se fait-elle au milieu des années soixante-dix ? En fait, deux pistes permettent d'expliquer cette situation. Premièrement, le mouvement se développe beaucoup durant cette période, tant au Canada qu'aux États-Unis, parallèlement aux transformations familiales et à l'augmentation du nom-

bre de familles monoparentales. Deuxièmement, il s'inscrit dans une tradition anglo-saxonne de bénévolat. Pendant longtemps, les organismes de charité se sont organisés au Québec autour de l'Église, et cette initiative anglo-saxonne associée à un éventail de confessions religieuses (protestants, Juifs) suscitait probablement quelque méfiance chez les autorités religieuses québécoises.

Chacune des agences est en quelque sorte une franchise et doit payer des frais d'adhésion annuels⁶. Elle est constituée d'un conseil d'administration et d'au moins un professionnel rémunéré (travailleur social, psychologue ou psycho-éducateur) qui assure toujours les activités cliniques (évaluation, jumelage et suivi). Plusieurs termes sont utilisés pour désigner ces personnes :

« conseiller »,
« responsable d'agence »,
« directeur », « cadre ». Les plus grandes agences (celles des centres urbains importants) ont plusieurs employés, certains s'occupant exclusivement des tâches administratives⁷. Lorsqu'un groupe veut établir une nouvelle agence, il doit faire une étude de faisabilité, former un conseil d'administration, assurer le financement et engager un professionnel pour faire l'évaluation des candidatures et procéder aux jumelages. Une agence doit se vouer exclusivement à la mission des Grands Frères et Grandes Sœurs : elle ne doit pas mener d'autres activités ou offrir d'autres services⁸. Le conseil régional des Grands Frères et Grandes Sœurs du Québec offre aux agences les informations et le soutien nécessaires à leur mise sur pied, fait annuellement une visite de chacune des agences, organise des activités de formation pour les professionnels et les conseils d'administration et procède à une évaluation systématique du suivi des dossiers tous les cinq ans. Une agence qui ne répond pas aux normes nationales de pres-

tation de services pourrait se voir retirer son affiliation. Les groupes qui ne veulent pas se soumettre à ces règles sont rejetés. À ce sujet, la responsable des agences québécoises dit :

Vous pouvez partir autre chose qui s'appelle autrement. En autant que le nom « Grands Frères, Grandes Sœurs » n'est pas utilisé. Parce qu'on le protège, on pense qu'il est reconnu et sérieux, malgré certains incidents regrettables, mais ça il y en a partout. Donc, on veut pas que les gens fonctionnent en utilisant notre nom sans accepter d'utiliser les normes de gestion et de prestation des services.

L'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs du Canada est formée des cinq conseils régionaux (Québec, Ontario, Maritimes, Colombie-Britannique et Prairies). Cette association nationale s'occupe d'offrir un appui aux conseils régionaux et assure l'établissement des normes de service, ainsi que certaines campagnes de publicité et de financement.

Selon les statistiques de l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs, les bénévoles sont des hommes et des femmes adultes dont l'âge moyen est de 30 ans, mariés ou célibataires, provenant de divers milieux sociaux. Les Petits Frères ou Petites Sœurs sont des enfants âgés de 6 à 16 ans qui vivent avec leur mère dans la majorité des cas. Le mouvement est connu et bénéficie d'une bonne visibilité dans les médias et dans les journaux locaux. Des témoignages sont souvent présentés dans les médias afin de publiciser les activités de l'association. Pour toutes les personnes rencontrées, le problème majeur est toutefois le recrutement de bénévoles masculins. Après un nombre record de bénévoles impliqués au milieu des années quatre-vingt, il y a un recul dans les agences québécoises et canadiennes. Cette absence d'enthousiasme des hommes s'expliquerait, selon plusieurs intervenants, par les exigen-

ces de la vie moderne (travail et vie professionnelle), par une valorisation de l'individualisme et par l'importance de l'implication que demande cette forme de bénévolat.

Ce bref historique me permet d'identifier deux premiers éléments de structuration. Premièrement, la professionnalisation du service par l'implication progressive, comme personnel régulier, des experts de l'enfance et de la famille. L'engagement de ces professionnels est aujourd'hui une exigence de l'association canadienne. Comme les sections qui suivent permettront de le comprendre, cette professionnalisation se traduit par la mise en œuvre de techniques et d'expertises de type scientifique. Deuxièmement, une régulation des pratiques par la création d'agences et d'associations nationales, la définition de normes de prestation de service et l'instauration d'un mécanisme d'accréditation des agences. Deux objectifs sont alors visés : 1) maximiser les répercussions positives du jumelage ; 2) éliminer les situations et candidats indésirables. Cette régulation concerne essentiellement les procédures d'évaluation et de jumelage. Pour ce qui est des autres aspects (financement, recrutement, publicité, liens avec le milieu), les agences sont autonomes et développent leur propre stratégie d'insertion locale⁹.

Une sélection serrée

La procédure d'évaluation des candidats est longue et complexe et mobilise beaucoup d'énergie chez les responsables d'agence. Elle se fait d'une part auprès du bénévole adulte (homme ou femme) qui offre ses services et d'autre part auprès de l'enfant et de la mère qui font une demande. Les entrevues avec la mère et l'enfant sont beaucoup moins problématiques pour les conseillers. Il s'agit de faire une évaluation de la dynamique familiale, opération courante pour les tra-

blèmes de comportement (violence, instabilité) qui nécessitent une intervention professionnelle.

Ne devient pas Grand Frère ou Grande Sœur qui veut. L'évaluation du Grand Frère surtout suscite des inquiétudes. C'est pourquoi on a développé une série de techniques d'entrevue et de dépistage. La conseillère donne d'abord de l'information sur ce qu'est l'agence au bénévole intéressé et lui explique le processus d'évaluation et de jumelage. Le candidat remplit par écrit un questionnaire¹⁰ d'une dizaine de pages sur ses goûts, ses intérêts et les motivations qui l'incitent à devenir Grand Frère ou Grande Sœur. Ce premier filtre est important; une conseillère note que « c'est déjà un test de motivation ».

On va voir au niveau personnel. On pose des questions sur la vie sentimentale, sur... Ça, c'est rien à côté de l'entrevue. Il y a plusieurs questions sur leurs valeurs, comment ils se perçoivent, comment les groupes les perçoivent, pourquoi ils veulent un « petit frère », qu'est-ce qu'ils pensent faire avec, qu'est-ce qu'ils pensent lui apporter (Patricia).

Trois références de personnes connues depuis plus de deux ans¹¹ et un rapport de police¹² sont exigés. Ces informations permettent aux conseillères de faire une première évaluation du candidat en se basant sur les jugements d'autrui. Lorsque celui-ci a un passé judiciaire, il est exclu; si les références permettent d'identifier des « problèmes de comportement » (alcoolisme, agressivité, consommation de drogue), le candidat est évalué en fonction de la gravité de ces problèmes.

Une fois le questionnaire complété, le candidat est rencontré à une ou deux reprises. Ces entrevues consistent à faire une évaluation plus complète de sa personnalité. Il s'agit de l'un des aspects délicats du travail des conseillères, elles ne sont pas toujours à l'aise avec les questions qui concernent la vie

intime et sexuelle. Ce malaise semble plus important avec les hommes qu'avec les femmes.

C'est sûr qu'au début, quand on n'est pas habitué, il y a des questions qui sont pas faciles à poser, parce qu'on a des questions précises à poser à la personne, par exemple, au niveau de sa sexualité ou sur sa vie privée. Il y en a qui sont un peu surpris (Nicole; c'est moi qui souligne).

Quand j'ai fait mes premières entrevues, je te dirais que demander à quelqu'un s'il n'avait pas de vie affective, si sa masturbation pouvait compenser son désir sexuel, c'était pas évident il y a sept ans que je pouvais poser cette question-là. Maintenant, je suis capable de le faire, maintenant j'ai pris une certaine habileté à faire les entrevues, je peux aller plus loin (Nathalie).

En quoi consiste cette évaluation du candidat? Il s'agit en fait de voir s'il correspond aux normes de sélection, c'est-à-dire être majeur, mature, stable, responsable et disponible. Le candidat ne doit pas démontrer de compétences ou d'expériences particulières avec les enfants. L'entrevue consiste donc à explorer les différents aspects de la vie du candidat afin de vérifier sa stabilité et sa maturité. Dans la plupart des associations on retrouve aussi les critères suivants:

— posséder des valeurs morales et personnelles permettant de répondre aux besoins d'un enfant et de l'aider conformément à la philosophie des Grands Frères et Grandes Sœurs;

— avoir des motivations et un engagement qui correspondent aux objectifs de l'Association¹³.

Quels sont ces objectifs? Je reviendrai plus loin sur la nature du jumelage. Je souligne pour l'instant que les conseillères insistent sur les besoins de l'enfant et sur le fait que le candidat doit pouvoir y répondre.

Parce que quand on fait l'étude, tu regardes la personnalité globale du « grand frère ». Il est pas ici pour guérir ses bibittes à lui. C'est le besoin de l'enfant qu'on regarde c'est pas le besoin du « grand frère ». [...] Une personne qui est bien dans sa peau, qui fonctionne bien, qui

vailliers sociaux et les psychologues. Cinq critères sont utilisés pour établir l'éligibilité des enfants au programme: 1) être d'une famille monoparentale, 2) ne pas avoir la présence régulière de l'autre parent (le père), 3) ne pas présenter de problèmes majeurs de comportement, 4) être isolé (avoir peu d'amis), 5) ne pas avoir vécu de crise majeure récemment. Le critère de la présence paternelle ne jouera pas de la même façon pour les garçons et pour les filles; on accepte une présence plus importante du père chez les filles. C'est en partie « le marché » qui détermine cette exigence. La liste d'attente est très longue (de deux à trois ans) pour les garçons et on préfère jumeler ceux qui n'ont vraiment aucun contact avec le père. Lorsque des candidatures d'enfants sont rejetées, c'est souvent à cause de la présence de pro-



peut avoir de petites bibittes mais qui n'est pas ici pour ça. Qui a la capacité d'aider l'enfant (Nathalie).

L'entrevue consiste aussi à découvrir les attentes des candidats dans le jumelage. Si l'intérêt de l'enfant prévaut, les désirs, goûts et gratifications potentiels des candidats sont aussi considérés.

Les attentes, c'est qu'ils viennent ici parce qu'ils sentent un besoin. J'ai un grand frère [qui dit] « j'aimerais ça faire des affaires de p'tit gars, parler de soudure, parler d'aller à pêche avec, pis avec mes filles je peux pas toujours faire ça » (Nathalie).

En fait, les conseillères utilisent une liste des attentes potentielles et des problèmes que peuvent entraîner ces attentes. Toutes les attentes qui s'approchent trop d'une relation parent-enfant traditionnelle sont écartées : désir d'avoir un enfant, désir de remplacer un enfant, désir de procurer un compagnon à ses enfants, de combler un vide affectif. Il doit y avoir une certaine forme de gratuité et de simplicité dans ces attentes.

C'est évident qu'il doit vouloir retirer quelque chose, mais son désir doit être simple, son besoin doit être simple. « J'ai le goût d'avoir du fun, j'ai le goût de m'amuser, de me tirailler, de se jeter dans la bouette, je sais pas quoi là » (Patricia). La maturité, la stabilité, la capacité d'être auprès d'un jeune, la capacité dans l'fond : donner de son temps, donner de son affection, être capable de donner presque sans retour. Plus ce don-là est gratuit plus on sait que la personne est un candidat ou une candidate de choix (Nicole).

Cette investigation des attentes permet à la conseillère de faire une sélection : certaines attentes sont jugées inacceptables ou irréalistes. En outre, l'impact de l'intervention du bénévole est limité et parfois difficile à percevoir.

Des attentes déraisonnables ce serait de s'attendre qu'on va changer un jeune dans l'espace de trois mois pis des attentes raisonnables c'est d'être prêt à se donner le temps d'évoluer pis peut-être

pas d'avoir d'attentes précises au niveau de ce qu'on veut atteindre, d'être plutôt prêt à cheminer avec le jeune à son rythme (Nicole).

Les attentes seraient moins problématiques chez les hommes que chez les femmes, le besoin d'une implication affective et d'un résultat perceptible étant plus souvent évoqué chez ces dernières (« je veux qu'elle m'aime »).

Le soutien du bénévole vise essentiellement le développement psychologique de l'enfant (il ne s'agit pas d'une aide pédagogique ou économique), développement qui peut être compromis, dans des familles monoparentales, par l'absence du père. Qu'est-ce qu'un grand frère ? Qu'est-ce qu'une grande sœur ? Le profil du candidat idéal varie passablement selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Chez les hommes, le type de figure masculine souhaitée reste imprécis.

(Des hommes) qui sont capables de projeter une image d'un adulte qui est responsable, qui est capable de communiquer, qui est capable d'être enfant aussi et qui va lui donner des balises et qui est capable d'entrer en communication avec l'enfant (Nathalie).

Tous les garçons me demandent un blond, les yeux bleus, drôle. Ils sont aussi spécifiques que ça. Quelqu'un qui est dynamique, qui est à l'écoute, qui a le goût d'établir une amitié, qui a pas peur de parler avec l'enfant et qui a pas peur de faire du quotidien. C'est vraiment monsieur tout le monde (Yolande).

Le grand frère doit être « une présence », « un support », ne « doit pas constituer un héros » pour l'enfant, ne doit pas vouloir lui « imposer des valeurs », doit « être à l'écoute » et capable de se mettre au niveau de l'enfant.

Bon, évidemment l'amour des enfants, c'est comme primordial. L'implication sociale, dans le sens que j'ai eu ça moi, pis aujourd'hui j'ai envie de rendre ça à la société, ce que j'ai eu quand j'étais jeune, parce que ça part de quelque chose de positif. Ça part d'une énergie aussi, d'une énergie de la personne à donner, à

faire quelque chose. Ça part de là pis ça sort, c'est pas par là-bas que ça rentre, c'est donner, c'est donner (Patricia).

Le « Grand Frère » doit être une figure masculine significative pouvant pallier l'absence du père, un pôle permettant l'identification au genre masculin mais ne doit surtout pas avoir la prétention de remplacer le père. Chez les femmes, la grande sœur ne pallie pas l'absence de la mère, elle constitue un modèle d'identification féminin différencié. Plusieurs mères sont de milieux défavorisés ; la grande sœur présentera un modèle de femme intégrée socialement ayant une vie professionnelle active, des activités et des intérêts qui lui sont propres.

C'est souvent des mères qui étaient inadéquates. Et c'était de l'amener à lui dire : « Vous avez besoin de quelque chose. Il faut que vous respiriez. Il faut aussi permettre à votre p'tite fille de connaître d'autres femmes que vous aussi ». C'est important que la p'tite fille ait une image différente de la femme de ce qu'elle avait avec sa mère. Quand j'ai commencé à regarder ça froidement, je me suis dit c'est vrai (Suzanne).

Ce sont pas toutes les mères qui travaillent, qui étudient, qui sont actives. Pour ce qui est d'un modèle pour l'enfant c'est sûr que si la « grande sœur » est active, qu'elle a une vie active, ça va devenir un autre modèle donc, peut-être un objectif un p'tit peu plus haut pour la p'tite, ça va lui donner peut-être des buts dans la vie un peu plus... C'est important dans ce sens-là (Patricia).

Si, chez les hommes, il est question d'une figure masculine plus générale, chez les femmes, c'est un certain type de figure féminine qui est mis de l'avant.

Lors des entrevues d'évaluation, les conseillères sont particulièrement attentives à tout ce qui pourrait empêcher le candidat d'accomplir correctement son rôle. Cette fois, il s'agit de dépister les aspects problématiques de la candidature. En plus des candidats qui présentent des problèmes de comportements sont écartés tout ceux qui vivent actuellement des chan-

gements majeurs (rupture conjugale, chômage, deuil).

Pour les hommes, deux phénomènes préoccupent particulièrement les conseillères : l'homosexualité et la pédophilie. Jusqu'en 1992, les agences refusaient systématiquement les candidats homosexuels. Des poursuites judiciaires ont entraîné une redéfinition des critères, jugés discriminatoires en fonction de la charte canadienne des droits et libertés. Cette initiative provient surtout des agences du Canada anglais (Ontario et Colombie-Britannique) ; le lobby de groupes gais y serait particulièrement important. Au Québec, la plus importante des agences, celle de Montréal, a décidé de continuer à refuser les candidats homosexuels. Les autres agences plus petites n'écartent pas ces candidats, mais semblent plutôt incommodées par cette histoire.

On refuse pas les homosexuels, ça a déjà été, mais maintenant [...] Depuis deux ans, ça été changé. La loi a été changée à ce niveau-là. Maintenant on ne peut les refuser. On se base sur le style de vie de la personne. Si on sent que le style de vie peut nuire à l'enfant... (Patricia).

En fait, la nouvelle règle consiste à se baser plus sur le style de vie de la personne que sur son orientation sexuelle¹⁴. Toutefois, cette interprétation du style de vie reste assez vague. La figure masculine significative est en cause dans

cette modification de la réglementation.

Ça va être à nous de juger si cet homme-là, homosexuel, hétérosexuel ou autre ou curé ou n'importe quoi, peut être une personne qui peut apporter une image positive à l'enfant. Si une personne arrive ici, hétéro, qui est *fucké*, qui est en instance de divorce et qui ne sait pas quoi faire, c'est pas un bon candidat. Il t'arrive un homosexuel ici qui est en recherche ou qui sait pas ou qui est en train de chercher voir s'il est vraiment homosexuel, de découvrir s'il est bien dans ça. C'est pas parce qu'il est homo, c'est parce qu'il n'est pas vraiment bien dans sa peau, qu'il n'est pas affirmé, qu'il n'est pas stable (Nathalie).

L'une des solutions envisagées par les conseillères est de remettre cette décision aux mères des petits frères. Les mères sont parfois d'accord en autant que l'orientation sexuelle du grand frère ne soit pas visible, il ne doit pas avoir « trop d'attitudes féminines ». Pour les agences en région se pose aussi le problème des communautés « tricotées serré » selon l'expression de Marcel Rioux.

Moi, j'imagine l'enfant qui est jumelé avec un « grand frère » qui est homosexuel, moi j'ai rien contre. Sauf que l'enfant déjà vit la culpabilité, l'isolement social parce qu'il est monoparental, il n'a pas de papa. Si, en plus, il est jumelé avec un homosexuel et que socialement encore les gens ne sont pas prêts à ça, ben le p'tit garçon va se faire encore plus écœurer. Il va se faire dire : « Tu sors avec ta tapette en fin de semaine. Tu sors avec ta grand folle. » Moi, je me dis, cet impact-là, je suis pas d'accord pour l'enfant (Yolande).

Les conseillères doivent concilier les valeurs sociales prédominantes, les lois qui définissent les droits et libertés et leur mission qui met au premier plan l'intérêt de l'enfant. Qui plus est, pour les bénéficiaires de ce service, la marge entre homosexualité et pédophilie est souvent mince.

Il y a beaucoup de préjugés et pour les gens les homosexuels sont des pédophiles. Quand je vais donner une séance de

formation j'essaie de préciser qu'un pédophile c'est pas nécessairement un homosexuel, c'est souvent un homme qui est marié (Susie).

Si l'attitude à l'égard des candidats homosexuels subit actuellement des modifications importantes, le dépistage des pédophiles demeure la préoccupation centrale des conseillères.

Il y a toujours le problème des abus sexuels qui plane tout le temps, même si t'as toutes les chances que ça se fasse pas. Moi, je disais toujours aux parents : « Si vous me demandez de vous dire à 100 %, ben je vous en donnerai pas un « grand frère » pour votre « petit frère » » (Suzanne).

Certaines agences ont déjà eu des problèmes avec des grands frères accusés ou soupçonnés d'abus. Les conseillères craignent qu'une telle chose se produise dans leur agence, plusieurs auraient un sentiment de responsabilité auprès des enfants et vivraient cette situation comme une faute professionnelle. Si les conseillères sont attentives aux indices qui leur permettent de dépister un pédophile, cette tâche reste difficile.

S'il y a des pédophiles qui viennent nous voir, ça ne sera pas des pédophiles moyens, qui sont peu scolarisés, qui ont peu de capacité d'entrer en contact. Ça ne sera pas eux autres. Ça va être ceux qui sont beaucoup plus intellectuels, beaucoup plus manipulateurs. C'est évidemment beaucoup plus dur de les percevoir (Françoise).

Lors des formations annuelles auprès des conseillères, les techniques de dépistage des abuseurs sont enseignées. Sont alors présentés des indicateurs de risque de pédophilie qui permettent d'identifier certains éléments de l'histoire personnelle ou du vécu actuel comme facteurs de risque (le fait d'avoir beaucoup de contact avec les enfants, d'avoir été abusé sexuellement dans son enfance, d'être immature, etc.).

Le lecteur aura sans doute été étonné de l'importance de l'ensemble de cette procédure d'évaluation des bénévoles. Il semble plus complexe de devenir grand frère ou grande sœur que de devenir parent. D'ailleurs, certaines conseillères expliquent en partie les difficultés de recrutement par les exigences de ce processus d'évaluation.

Le jumelage

Une fois l'évaluation des bénévoles et des familles accomplie, les candidats acceptés entreprennent la procédure de jumelage. C'est une opération délicate, puisqu'il faut associer les bonnes personnes. À partir de ce moment on ne les appelle plus bénévoles ou enfants, mais « grands frères », « grandes sœurs », « petits frères » et « petites sœurs ». Plusieurs conseillères affirment que l'intuition joue ici un rôle important pour imaginer ces couples adulte-enfant. Dans la majorité des agences il y a pénurie de « grands frères », le recrutement des candidats est difficile et les garçons doivent parfois attendre plus de deux ans avant d'être jumelés. Chez les « grandes sœurs » le problème est inverse, il y a généralement plus de bénévoles disponibles que de « petites sœurs ». Dans tous les cas, on présente au bénévole le « profil » de quelques enfants.

Quand on a un « grand frère » et qu'il est prêt à être jumelé et qu'il a été accepté, on le convoque en entrevue. On ne lui met pas le dossier entre les mains parce qu'ils sont confidentiels mais on lui trace un portrait de l'enfant. D'habitude, on essaie de lui présenter trois jeunes avec qui il pourrait bien fonctionner. On lui montre la photo quand elle est disponible puis on lui demande de faire un choix, si c'est possible, en fonction de ce qu'il ressent par rapport à un enfant (Nicole).

Lorsque plusieurs enfants peuvent convenir, d'autres critères interviennent.

Si je vois qu'il y en a quelques-uns qui peuvent convenir, là je fais prédominer la

date de la demande. Si vraiment j'ai un candidat pour un jeune qui vient de s'inscrire ça fait deux mois, même s'il y en a un que ça fait deux ans qui attend, ça va être lui qui va être privilégié, parce que c'est le « grand frère » qui lui convient (Nathalie).

Pour les conseillères, ce jumelage est la mise en œuvre d'une habileté à établir un couple adulte-enfant. Ce ne sont pas la psychologie et les techniques professionnelles qui interviennent ici, le jumelage est affaire d'intuition et de bon sens. À les entendre, on a cette fois l'impression de se retrouver dans une agence matrimoniale.

[À] une « grande sœur » qui vient, je vais lui parler de chacune des « petites sœurs ». Elle va comme choisir là-dedans, pis ensuite je vais lui montrer les photos, mais sans dire quel est le nom qui correspond (Patricia).

J'en ai un justement, le « grand frère » a dit: « Moi, je veux pas un p'tit gars qui joue au Nintendo pis qui trouve ça quéte les soupers dans le bois. On va aller se faire des camps, on va aller en moto, on va aller faire ça, on va aller faire ça ». J'avais un p'tit bonhomme, tout de suite ça m'est venu c'est lui. C'est pas mêlant, ça devient quasiment évident (Patricia).

Il s'agit d'associer les personnes en fonction de deux critères: les intérêts et la compatibilité des caractères. Quels sont ces intérêts? Que sont ces caractères compatibles? Chez les « grands frères » on favorise la recherche du même, c'est-à-dire que les intérêts doivent être similaires. Une typologie

implicite est mise en œuvre par plusieurs conseillères: il y aurait les intellectuels et les sportifs, deux catégories incompatibles.

On mettait pas un enfant qui pouvait passer une journée sur l'ordinateur avec un gars qui aimait le bois. [...] Tu mettais pas un enfant hyperactif avec un « grand frère » hyperactif parce que ça [aurait été] le bordel dans ça. Mais on essayait vraiment de mettre pour que ça puisse bien se fondre au point de vue caractère, au point de vue goût, ça c'était important. Ça cliquait quand ça arrivait, tu sentais déjà là... (Suzanne).

Chez les filles, ce n'est pas la recherche du même qui est valorisée. La « grande sœur » ne doit pas s'ancrer sur les goûts et intérêts qui sont déjà présents, elle doit favoriser le développement de nouveaux goûts, elle doit permettre à la fille de prendre ses distances par rapport à certaines valeurs familiales en développant son autonomie. Il ne s'agit pas de faire un rejet en bloc. La compatibilité des caractères ne suffit pas, les milieux sociaux doivent aussi être compatibles.

Les valeurs de la mère, c'est important de les respecter [...] On a déjà jumelé une fois une p'tite fille avec une « grande sœur ». La « grande sœur » était peut-être un p'tit peu trop bourgeoise pour le style de la p'tite fille pis la « grande sœur » ne pouvait pas supporter que la mère, qu'elle se trouve des vêtements dans un comptoir familial. Elle lui achetait des p'tites robes là, des p'tites choses qui ne convenaient pas à la p'tite. On a dû cesser le jumelage. Il s'agit de faire très attention à ça, de ne pas blesser l'enfant, ni le parent (Patricia).

Il y a des parrainages qui ont fonctionné pendant dix ans, le « grand frère » et la mère venaient du même milieu. Si cet enfant s'en trouvait un « grand frère » tout seul, sans nous autres, parce que nous c'est bien artificiel, il irait pas s'en chercher un qui travaille au gouvernement. Il irait chercher son voisin. Son voisin c'est qui? C'est celui-là qui prend sa bière à deux heures le lundi. Ça serait un très bon « grand frère » pour cet enfant-là parce qu'il vient du même milieu (Françoise).

146

Ces règles d'homogamie sociale respectées et le meilleur jumelage imaginé, il reste maintenant à le concrétiser, à faire les approches avec les diverses parties impliquées.

À partir de ce moment-là on va communiquer avec le parent, on aurait un « grand frère » pour son enfant ou une « grande sœur ». À ce moment-là, le parent a le choix de demander de le rencontrer avant ou pas, c'est son choix. On leur propose de le faire mais des fois ils nous disent : « Non, je vous fais confiance ». À ce moment-là, on fixe une rencontre de jumelage et on présente officiellement le « grand frère ou la grande sœur » et l'enfant (Nicole).

Lors de cette rencontre, qui se fait dans la majorité des cas au domicile de l'enfant, les jumelés sont invités à passer un peu de temps ensemble et à planifier leur prochaine activité. Pendant ce temps, la conseillère discute avec la mère du suivi qui sera effectué et donne de l'information sur la prévention des abus.

Ils déterminaient eux-mêmes les activités qu'ils voulaient faire. Au point de vue règles, c'est sûr, les premiers temps on essaie de suggérer qu'ils puissent avoir des activités extérieures. Mais c'était difficile de leur dire vous allez faire telle ou telle chose ; mais il y avait quand même des suggestions qu'on leur faisait. On disait au « petit frère » : « Ce serait peut-être le fun si tu suggères ça à ton grand frère pour une première rencontre » (Suzanne).

Cette planification des activités devient parfois un casse-tête, particulièrement pour les « grands frères ». Après quelques mois, ils ont souvent épuisé les projets possibles. Si l'implication consiste surtout pour eux à « faire » des choses avec l'enfant, pour les « grandes sœurs », « être » avec l'enfant vaut en soi. S'agit-il, plus globalement, d'une différence entre les attitudes masculines et féminines à l'égard des enfants ?

C'est différent leur approche [celle des « grandes sœurs »]. Elles vont plus respecter les règles. Elles vont faire des activités plus simples. Elles vont amener l'enfant chez elles et faire un gâteau. Elles vont faire du sport aussi, mais elles vont plus saisir ça, l'activité, que les hommes (Susie).

C'est souvent des gars qui sont très actifs, sportifs, pis qui ont beaucoup d'enfant encore en eux, là. [...] Le « grand frère », ce qu'il veut, c'est avoir du fun, il veut pas nécessairement parler (Patricia).

Ces activités sont encadrées par une série d'interdits. Les activités ne doivent pas se faire au domicile de l'enfant (sauf pour la première rencontre), le « grand frère » ne doit pas faire de discipline avec l'enfant.

Moi, je leur donne de plus en plus le profil de penser au jeune comme à un ami, « à vos amis vous ne diriez pas quoi faire, à vos amis vous dites : "Moi, je me sens pas à l'aise quand t'as tel genre de comportement" ou "moi, je suis pas capable d'accepter tel genre de comportement". Vous ne dites pas, par contre à votre ami : "Fais pas ça" ». Dans le sens aussi de ne pas gêner l'enfant. « Vos amis vous ne les gênez pas, vous allez leur payer la traite à certains moments mais si vous allez quelque part chacun va payer ses dépenses » (Yolande).

Le jumelage valorise les relations dyadiques, relations qui seraient plus stimulantes pour le développement de l'enfant. Il ne s'agit pas de faire une nouvelle famille, ou d'aider la mère. Les interdits définissent le caractère

prédominant de la relation entre l'enfant et le bénévole sur les autres relations possibles.

Ça, on voulait pas que le « grand frère » devienne un ami de la mère, ça c'était à éviter. Il y a toujours un moment donné, de part ou d'autre, il peut y avoir un attrait à un moment donné, pis l'enfant, là, il perd sa place, pis ça devient le chum de la mère ou la blonde du père. [...] Chez les « grandes sœurs » [...] ça arrivait souvent que la mère s'accrochait à la « grande sœur ». Elle l'appelait, elle était déprimée, elle avait une peine d'amour, ça allait mal. On disait à la « grande sœur » : « Ta responsabilité, c'est ta "petite sœur", pis c'est une relation "gratifiante" » (Suzanne).

Parce que quand le « grand frère » vient à penser comme un père et à agir comme un père, le jeune le voit comme ça, et à l'adolescence il va prendre un p'tit peu ses distances, et au moment où il aurait besoin de dire des choses parce qu'il a fait des gaffes ou il a besoin de savoir quelque chose, il ose plus le demander parce qu'il voit son « grand frère » comme un père (Hélène).

Ce sont d'ailleurs ces interdits qui expliquent l'absence de jumelage entre adulte et enfant de sexe opposé, la relation pouvant se transformer dans ces cas en une relation plus engageante.

C'est délicat aussi de faire des sélections de « grands frères » qui vont être jumelés avec des p'tites filles. C'est délicat parce que la p'tite fille peut facilement tomber en amour avec son « grand frère ». Le « grand frère » va avoir de la difficulté avec ça, c'est pas nécessairement évident de savoir comment réagir. Ça demande une sélection qui est plus sévère parce que parfois les p'tites filles sont assez séductrices (Patricia).

Par ces interdits on cherche aussi à éviter les risques d'abus sexuels ou les gestes mal interprétés. Les conseillères expliquent au bénévole qu'il ne doit jamais se montrer nu devant l'enfant, qu'il ne doit pas pratiquer de massages du corps, de caresses et qu'il doit éviter de toucher les « parties privées » de son corps, c'est-à-dire l'intérieur des cuisses, les fesses, les seins et les parties génitales. Dans la plu-

part des agences, un cahier est remis au bénévole où ces interdits sont expliqués.

Dans ces jumelages l'objectif est de « travailler » au développement de l'enfant. Un document d'information présente comme suit la relation entre le « grand » et le « petit » :

Dans votre travail avec le Petit, il est très important que vous soyez pour lui un moyen de s'épanouir. La plupart des Petits ont été délaissés par leur père et d'autres hommes. [...] Mais le plus important de tout, c'est de lui montrer que tous les hommes ne sont pas mauvais ou négligents comme ceux qu'ils ont connus dans le passé. Après tout, le « grand » est là pour l'aider à mieux accepter sa vie et la vie¹⁵.

L'intervention repose sur une analyse de la situation de l'enfant de famille monoparentale, qui y vivrait solitude et isolement. Il s'y retrouve sans figure masculine significative et ce serait l'une des clés explicatives des problèmes de comportement et de développement rencontrés. Les conseillères reprennent souvent cette analyse. Selon un document de l'Association, l'enfant peut réagir à cette absence du père en développant toutes sortes de comportements problématiques (isolement, agressivité, état dépressif). L'analyse freudienne du développement est à la base de cette vision.

Il faut se rappeler que la désunion parentale ne constitue pas en soi un facteur causal de désordre psychologique, mais elle teintera inévitablement l'évolution psychologique des enfants. La séparation du couple parental complexifiera l'accomplissement de certaines tâches psychologiques essentielles à la maturation affective de l'enfant. [...] En aucune façon, le bénévole ne viendra remplacer pour l'enfant le parent qu'il a perdu. Sa véritable tâche, et c'est là que réside sa richesse, sera de soutenir l'enfant dans la réalisation des tâches qui lui incombent (confiance en soi, autonomie, initiative, identification positive)¹⁶.

De plus, cette absence peut entraîner chez les mères un état

dépressif que l'enfant est susceptible de ressentir. L'objectif du jumelage est donc de fournir une figure à laquelle l'enfant s'identifie et de briser le monopole du lien mère-enfant dans la vie de ce dernier. Ce n'est pas une famille qui est ainsi recréée, mais c'est une structure informelle qui s'en rapproche et qui permettrait l'épanouissement de l'enfant.

La relation, quand t'es tout seul avec un enfant, c'est réciproque, c'est d'un bord et de l'autre et c'est tout. Sauf qu'à trois c'est comme un travail d'équipe, il y a un autre repère (Yolande).

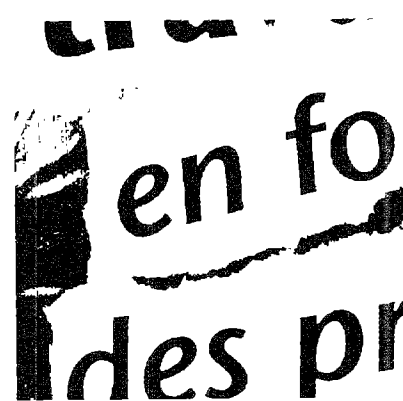
Pour l'enfant, cette vie dans un réseau qui rappelle quelque peu la famille aurait des répercussions qui dépassent le cadre domestique.

Pour un enfant, devenir plus sociable, c'est ben, ben important. Les « grands frères », ça apporte l'insertion sociale, ça les rentre dans la société, ça leur montre comment agir en société (Françoise).

Certaines études ont été faites et tendent à démontrer cet impact positif de la présence d'un adulte auprès des enfants, que ce soit pour favoriser le développement de l'image de soi ou briser l'isolement et favoriser la sociabilité. Une recherche de l'Association des Grands Frères de l'Ontario auprès de l'ensemble des enfants jumelés en 1980 démontre qu'en 1993 ces enfants, comparés à la moyenne provinciale, ont obtenu en plus grand nombre leur diplôme d'études secondaires et se sont intégrés au marché du travail (brisant le cycle de la dépendance sociale) (Social Planning and Research Council of Hamilton, 1994).

L'informel informé ou les formes de l'informel

Les études en sciences sociales affirment qu'au Québec, comme dans plusieurs sociétés occidentales, la transformation récente des relations hommes-femmes (nouvelles formes de conjugalité, augmen-



en fo
des pr

tation des divorces, abus sexuels et violence conjugale) et des relations parents-enfants (monoparentalité, reconstitution familiale, négligence et abus physiques, psychologiques et émotifs) se caractérise par l'éclatement du modèle familial homogène en une multiplicité de modèles plus ou moins articulés qui proposent diverses structurations des relations familiales dyadiques. C'est bien sur cette famille en dyade que repose l'ensemble du programme des Grands Frères et Grandes Sœurs. Le modèle familial mis de l'avant met l'accent sur une définition de la famille comme un ensemble de relations dyadiques (père-mère, mère-enfant, père-enfant et enfant-parent) plutôt que sur une définition de la famille comme collectif. Cette « binarisation » pourrait bien être la forme la plus opératoire de la prise en charge et du rapport à l'enfant dans les sociétés qui se caractérisent par un processus d'individuation important. Cette tendance confirmerait ce que nous avons observé antérieurement à l'occasion d'une analyse de la relation parent-enfant dans la connaissance de sens commun (Houle et Hurtubise, 1991).

Bien que les pratiques des agences de Grands Frères et Grandes Sœurs soient en marge des liens parent-enfant usuels, elles se définissent pourtant face à un modèle social du développement de l'enfant qui privilégie la famille bipa-

rentale et la participation active des deux parents. En ce sens, cette pratique, informelle a priori, révèle une affiliation importante aux valeurs sociales prédominantes. Force est de constater que s'instaure un débat de société où des professionnels de l'intervention, des scientifiques, des politiciens, des militants et des bénévoles des organismes communautaires discutent de ce que signifie être parent, des problèmes que rencontrent les individus dans « l'accomplissement » de leur rôle parental et des problèmes vécus par des enfants dans des familles dysfonctionnelles. L'enjeu de ces discours est la mise en place des normes et des valeurs sociales qui régissent l'enfant et le lien parent-enfant dans nos sociétés. Cette importance des discours sociaux sur l'enfance rappelle « la volonté de savoir » dont parlait Foucault (1976). On peut formuler l'hypothèse que s'instaure actuellement un « dispositif » de l'enfance comparable au dispositif de « sexualité » de Foucault. Ce dispositif qui met l'accent à la fois sur la protection et sur le développement de l'enfant n'est pas uniquement voué au contrôle et à la répression, il met l'enfant au premier plan des débats sociaux (dans une société où le taux de natalité est faible) et il assure l'homogénéisation de la construction moderne de l'enfance et par extension de l'individu. Selon Foucault, ce dispositif

de sexualité qui prend son ampleur au XVIII^e siècle est complémentaire et substitut du dispositif d'alliance déjà existant dans la plupart des sociétés occidentales. Les discours actuels sur l'enfance sont révélateurs des mutations et de la redéfinition que connaît actuellement le dispositif de la filiation, où s'opposent une attitude passionnelle (l'enfant, une affaire d'amour) et une attitude rationnelle (l'enfant, une affaire de techniques et d'expertises). On assiste à un déplacement de l'ancrage concret des ces normes : des modèles familiaux (famille nucléaire), on passe à une série de modèles de relations intra-familiales (relations père-enfant, mère-enfant et conjoint-conjointe).

De plus, la remise en question des modèles familiaux provoque une redéfinition des rôles parentaux et des modes socialement acceptés de prise en charge des enfants. Les pères, autrefois « absents », sont désormais interpellés pour prendre une part plus active auprès des enfants, que ce soit avant la naissance, à l'accouchement ou pendant l'enfance et l'adolescence (Dulac, 1993). Plus que jamais, dans nos sociétés, des études et des interventions sociales cherchent à établir ce que signifie être un parent en contrôlant, protégeant et favorisant le développement de l'enfant (Bouchard, 1991). C'est dans ce contexte que se développe une nouvelle définition de la paternité et du rôle des hommes dans la famille. Les jumelages sont révélateurs d'une difficulté à dire ce qu'est l'implication des hommes auprès des enfants : certains enfants considèrent leur grand frère comme un père alors que d'autres affirment que leur grand frère n'a rien à voir avec un père. En fait, l'enfant est ici un acteur important puisque l'appropriation qu'il fera de cette relation sera déterminante du sens qu'elle prendra.

Les pratiques et les discours observables dans l'AGFGS mettent de l'avant un modèle professionnel du lien parent-enfant révélateur de l'articulation des pratiques de cet organisme communautaire avec celles du réseau de la santé et des services sociaux. La formation proposée aux bénévoles sur les étapes du développement de l'enfant porte à conclure que les fondements de cette relation (grand frère et petit frère, grande sœur et petite sœur) sont d'abord pédagogiques et psychologiques. En ce sens, le lien recherché ne serait pas de type filial traditionnel : il correspondrait aux nouvelles normes de la filiation. Il s'agirait d'une relation d'aide à l'enfant qui ne relèverait pas d'un savoir vernaculaire et d'une compétence familiale, mais d'une appropriation populaire de savoirs professionnels. L'évaluation consiste à identifier chez les grands frères les capacités de devenir une présence significative. On retrouve ici une appropriation de la notion de compétence parentale, qui recouvre les attitudes et les comportements permettant un développement adéquat de l'enfant. La notion de compétence parentale est au centre du dispositif de l'enfance évoqué auparavant. Le droit définit les devoirs et obligations des parents (obligation alimentaire et obligation d'entretien) dans les législations sur le divorce, la sécurité du revenu et la loi sur les prêts et bourses (Joyal, 1993). Des législations particulières évaluent aussi l'existence de « mauvais » parents (loi sur la protection de la jeunesse) et de « bons parents » potentiels (loi sur l'adoption). Nous sommes en présence d'une série de codes juridiques et sociaux qui définissent ce qu'est l'intérêt de l'enfant (et par extension le rôle de parent) dans la société actuelle. Force est de constater que la « compétence paternelle » et la « compétence maternelle » sont fortement différenciées.

Curieusement, la première est plus ambiguë et apparaît quasiment comme une compétence naturelle (innée). Pour les grandes sœurs, il s'agit au contraire de transmettre l'idée que devenir adulte suppose la mise en place de valeurs distinctes de celles dont on hérite.

Les Grands Frères et Grandes Sœurs participent à cette mise en place des codes culturels de la filiation. En ce sens, le processus de structuration identifié ne consiste pas uniquement en une organisation des pratiques de l'organisme, il est aussi production des règles de fonctionnement et des définitions sociales de la famille.

Roch Hurtubise
Département de service social
Université de Sherbrooke

Notes

- ¹ Je tiens à remercier le Fonds FCAR, dont le soutien financier a permis la réalisation de cette recherche. Il s'agit ici du premier volet de la recherche, axé sur le fonctionnement actuel des agences (procédures d'évaluation et de recrutement). Un deuxième volet concerne le processus d'institutionnalisation de cette pratique bénévole dans le contexte québécois et un troisième est une étude en profondeur d'un échantillon de jumelages pour saisir les manières dont s'y opère la construction d'un lien substitut à une relation parent-enfant absente ou problématique.
- ² « Document d'information Les Grands Frères et les Grandes Sœurs de Québec Inc. », 1993, page 1.
- ³ Il s'agit d'un échantillon typique construit en fonction des trois variables suivantes : taille des agences (par le nombre de jumelages actifs), taille des municipalités où ces agences existent, nombre d'années d'existence des agences. Réalisées entre avril et juin 1994, avec l'aide d'Hélène Beauregard, ces entrevues semi-directives portaient sur le fonctionnement actuel des agences québécoises, et les conseillères étaient invitées à parler du processus d'évaluation et de jumelage.
- ⁴ Ces informations proviennent d'un document de présentation produit par l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs du Canada : « Historique du mouvement

des Grands Frères », Montréal, 1993, 5 pages.

- ⁵ Le mouvement n'existe pas uniquement en Amérique du Nord. On le retrouve aussi au Japon, en Corée, en Angleterre, en Allemagne, en Afrique, en Jamaïque et en Israël.
- ⁶ Ces frais sont de 300 dollars. Ce tarif n'est pas lié à la taille de l'agence ni au nombre de jumelages effectués.
- ⁷ Les agences sont effectivement de taille très différente. La plus grande a un budget de plus de 400 000 dollars et environ 300 jumelages actifs alors que la plus petite a un budget de 20 000 dollars et une quinzaine de jumelages.
- ⁸ L'Association canadienne exige toujours que l'agence soit autonome et interdit que les Grands Frères et Grandes Sœurs deviennent l'une des activités d'un organisme communautaire qui offrirait des services multiples, par exemple un centre de bénévolat.
- ⁹ Par exemple, les enjeux de la réforme de la santé pour les organismes communautaires semblent peu discutés. Pourtant les Grands Frères et Grandes Sœurs œuvrent dans un créneau privilégié par cette réforme, celui des clientèles à risque.
- ¹⁰ Ce questionnaire, standard, est produit par l'Association canadienne des Grands Frères et Grandes Sœurs. Dans la majorité des cas ce formulaire est envoyé par la poste. Environ 25 % de ces questionnaires sont remplis par des candidats et retournés.
- ¹¹ Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les avis des personnes suggérées comme référence par le candidat ne sont pas toujours favorables. Il arrive qu'on déconseille fortement d'accepter ce candidat. Dans certains cas, c'est le manque de patience qui est invoqué, ou même l'absence d'amour et d'intérêt pour les enfants du voisinage.
- ¹² Les procédures varient d'une agence à l'autre. Parfois le bénévole va lui-même chercher ce rapport, parfois il signe une autorisation qui permet à la conseillère de l'obtenir. Les conseillères sont informées de l'existence d'un dossier judiciaire mais pas du contenu de ce dossier.
- ¹³ Association des Grands Frères et Grandes Sœurs de Québec Inc., « Document d'information », 1993. Ces extraits se retrouvent dans les documents de différentes associations.
- ¹⁴ Ces changements de politique à l'égard des candidats sont récents. Pour l'instant, aucun jumelage entre un candidat homosexuel et un enfant n'a été signalé par les conseillères rencontrées.
- ¹⁵ Les Grands Frères et Grandes Sœurs de Saint-Hyacinthe Inc., « Le livre des grands », 1994, page 7.
- ¹⁶ Maryse St-Onge, « Caractéristiques et besoins des petites sœurs et petits frères.

Comment y sensibiliser les grandes sœurs et les grands frères », page 10.

Bibliographie

- BOUCHARD, Camil. 1991. *Un Québec fou de ses enfants*. Rapport du Groupe de travail pour les jeunes. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 179 p.
- BOURDIEU, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard, 244 p.
- DANDURAND, Renée B., et Lise SAINT-JEAN. 1988. *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*. Montréal, IQRC, 289 p.
- DULAC, Germain. 1993. *La Paternité : les transformations sociales récentes*. Québec, Conseil de la famille, 93 p.
- FOUCAULT, Michel. 1976. *La Volonté de savoir*. Paris, Minuit.
- HOULE, Gilles, et Roch HURTUBISE. 1991. « Parler de faire des enfants, une question vitale », *Recherches sociographiques*, 32, 3 : 385-414.
- JOYAL, Renée. 1993. « L'évolution des modes de contrôle de l'autorité parentale et son impact sur les relations entre parents et enfants dans la société québécoise », *Revue internationale d'études canadiennes* : 73-83.
- Social Planning and Research Council of Hamilton. 1994. *Project Impact. A Program Evaluation of Big Brothers of Ontario*. Rapport de recherche, 15 p.